

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Rapport annuel sur les observations de cochons sauvages envahissants : 2021–2022

Le cochon sauvage n'est pas une espèce indigène de l'Ontario et il a été qualifié de « catastrophe écologique » en raison de l'ampleur et de l'étendue des dégâts qu'il peut causer à l'environnement naturel et à l'industrie agricole.

À l'automne 2021, la province a commencé à mettre en œuvre la [Stratégie ontarienne de lutte contre les cochons sauvages envahissants](#), et a adopté de nouveaux règlements pour empêcher l'établissement de cochons sauvages envahissants dans la province. L'un des éléments de cette stratégie a été l'intégration du projet pilote sur les cochons sauvages, qui consiste à faire le suivi systématique des observations de cochons sauvages en Ontario et à prendre des mesures à cet égard.

Ce troisième rapport annuel résume les observations de cochons sauvages signalées et les visites de sites en Ontario entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

En Ontario, on entend par « cochon sauvage » tout cochon à l'extérieur d'une clôture qui n'est pas sous le contrôle physique d'une personne (figure 1). Ceci inclut les cochons errants qui sont :

- des cochons domestiqués (par exemple, les cochons vietnamiens et autres variétés d'exploitation agricole, y compris les espèces patrimoniales);
- des sangliers eurasiens;
- des races hybrides de cochons domestiqués et de sanglier eurasien.



Figure 1 : Types de cochons dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut : sangliers eurasiens (MRNF), cochons domestiqués (photo : Scott Brazeau); cochon vietnamien (photo : Linda Longman).

À l'heure actuelle, rien n'indique que des cochons sauvages soient établis – c'est-à-dire qu'ils soient autonomes et se reproduisent – en Ontario. Toutefois, des signalements de la présence de cochons

sauvages en Ontario continuent d'être soumis, ce qui indique que sans mesures continues, les cochons sauvages pourraient s'établir. L'approche la moins coûteuse et la plus efficace pour gérer les cochons sauvages est d'agir rapidement. C'est pourquoi l'Ontario s'est fixé comme objectif proactif d'empêcher l'établissement de cochons sauvages envahissants dans la province.

Signalements et suivis

Les [recherches](#) menées en Ontario et les enquêtes sur place ont révélé que les cochons sauvages signalés en Ontario étaient autrefois en captivité. Rien n'indique que les cochons sauvages proviennent de territoires voisins.

Le ministère reçoit des signalements de cochons sauvages de la part du public par l'intermédiaire de l'adresse courriel (wildpigs@ontario.ca) et de la ligne téléphonique (1-833-933-2355), [iNaturalist Ontario wild pig reporting](#), et de ses partenaires. Le personnel assure le suivi de tous les signalements reçus en communiquant avec l'auteur du signalement par courriel ou par téléphone; en assurant le suivi à distance avec les partenaires des municipalités, le personnel des ministères locaux, les entreprises locales et les résidents; en menant des enquêtes en personne; ou en utilisant une combinaison de ces méthodes.

Les observations de cochons sauvages sont classées en quatre catégories : cochons domestiqués, cochons vietnamiens, sangliers eurasiens et race inconnue (figure 2). Près de la moitié des signalements reçus au cours de cette période concernaient des cochons de race inconnue. La catégorie « inconnue » est due à l'absence d'éléments permettant d'identifier l'espèce en toute certitude, par exemple des photos floues ou des signalements vagues. La plupart (48 %) des cochons signalés étaient des cochons vietnamiens et des cochons domestiqués. Il est souvent établi que ces cochons se sont échappés d'un enclos ou d'une enceinte de confinement. Les observations de sangliers eurasiens représentent une faible proportion (8 %) des observations de cochons sauvages en Ontario. La plupart des cochons sauvages signalés étaient des animaux solitaires (52 %) ou des animaux sans petits (24 %), tandis que certains cochons sauvages morts ont été signalés (18 %). Seuls 6 % des signalements appartenaient à la catégorie de risque la plus élevée, à savoir celle des cochons multiples avec petits.

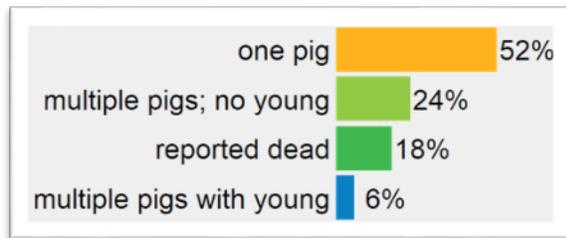


Figure 2 : Types et nombre de cochons sauvages signalés au ministère depuis 2019.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le personnel a effectué des visites de sites à 35 endroits différents et a passé environ 77 jours sur le terrain (figure 3). Au cours de

ces visites, le personnel s'est rendu dans les quartiers et s'est entretenu avec les habitants afin de recueillir des 35 endroits différents et a passé environ 77 jours sur le terrain (figure 3). Au cours de ces visites, le personnel s'est rendu dans les quartiers et s'est entretenu avec les habitants afin de recueillir des renseignements supplémentaires, tels que le nombre de cochons en liberté, le type de cochons, les dégâts (s'il y en a), et les endroits où ils se trouvent. Les sites à visiter en priorité étaient ceux pour lesquels le rapport d'observation semblait le plus crédible et où les cochons présentaient un risque accru d'établissement d'une population reproductrice ou une menace pour la propriété, le bétail ou la sécurité humaine.

Observation de cochons sauvages en Ontario et enquêtes sur le terrain

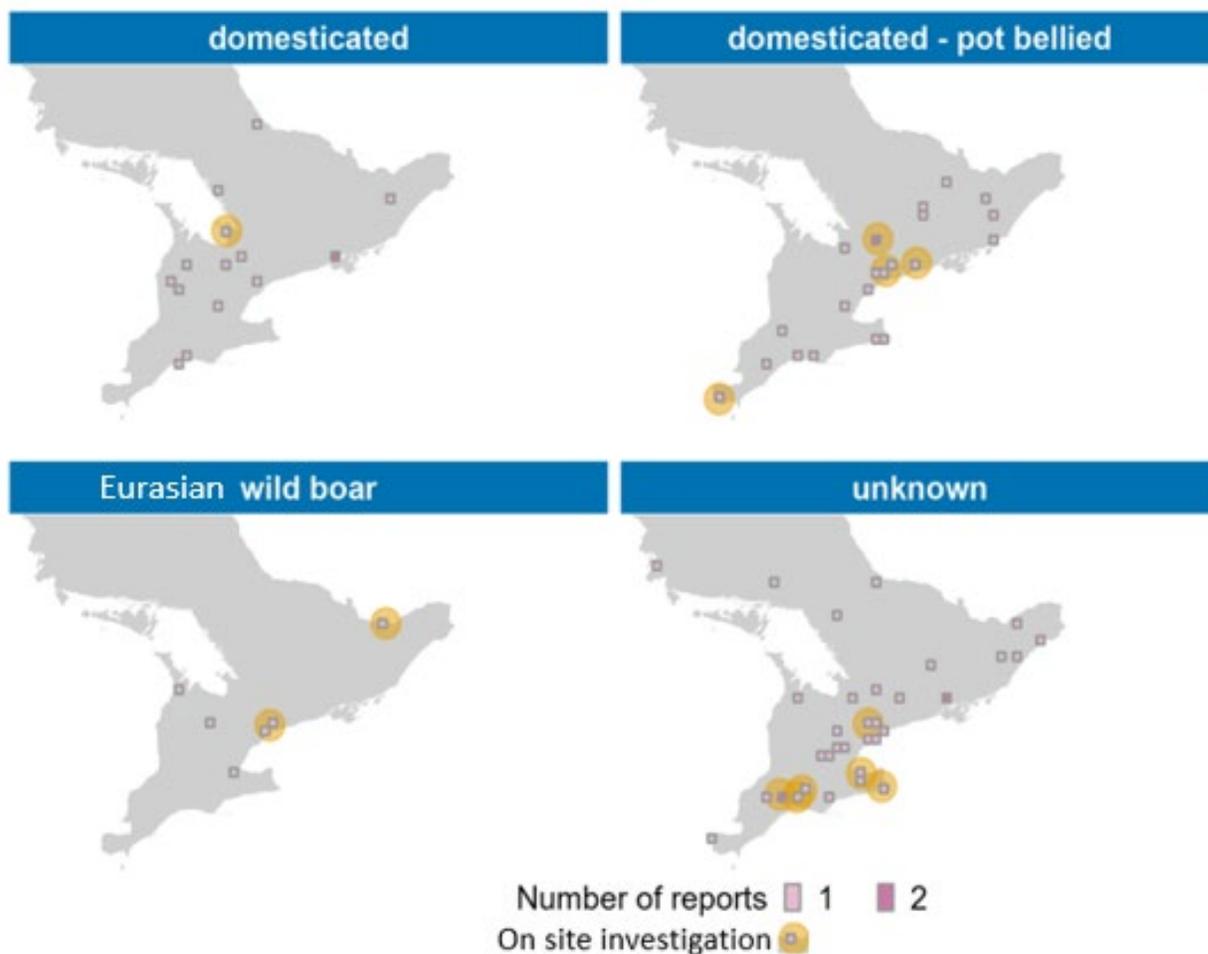


Figure 3 : Observations de cochons sauvages (domestiqués, vietnamiens, sangliers eurasiens et races hybrides à l'extérieur d'un enclos) en Ontario, signalées entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Comprend les observations définies comme « résolues », y compris les cochons sauvages morts ou éliminés, les cochons de compagnie appartenant à des propriétaires, et le bétail récemment échappé ou en liberté qui est depuis retourné en captivité. Les lieux où le ministère a enquêté sur des observations de cochons sauvages entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 sont mis en évidence par des cercles orange.

Au cours de ces visites, le personnel s'est entretenu avec les habitants de 419 propriétés et a laissé des fiches d'information et ses coordonnées dans 493 autres propriétés. Lorsque la présence de cochons sauvages était fortement attestée, le personnel a déployé des caméras de surveillance pour aider à les localiser. En 2021 et 2022, 16 cochons sauvages (14 sangliers eurasiens et 2 cochons domestiqués) provenant de deux sites ont été piégés et retirés de l'environnement à l'aide de l'approche appelée « élimination de tout le sondeur », qui permet d'éliminer tous les animaux d'un groupe.

Pickering, Ontario

En novembre 2021, le ministère a été informé de la présence de sangliers eurasiens en liberté dans la zone rurale du nord de Pickering. Ces signalements ont été rapidement vérifiés à l'aide de vidéos, de photos et de discussions avec les habitants de la région. Avec le soutien et l'aide de la communauté, le personnel du ministère a déterminé le nombre de cochons présents et les zones dans lesquelles ils se trouvaient. Les techniciens ont appâté les cochons sauvages avec des cacahuètes, de la guimauve, de la poudre de gelée et du maïs et ont réussi à piéger et à retirer les 14 sangliers eurasiens de l'environnement en utilisant l'approche de l'élimination de tout le sondeur (figure 4). Ces cochons ne proviendraient pas d'une population établie et leur origine fait l'objet

d'une enquête de la part de la Direction générale de l'application des lois du ministère.



Figure 4 : Sanglier eurasien entrant dans un piège Pig Brig dans le nord rural de Pickering, Ontario.

Médias et sensibilisation

Les reportages locaux et nationaux sur le grand groupe de cochons sauvages à Pickering ont entraîné une augmentation des signalements de cochons sauvages au cours du mois de novembre 2021 (figure 5). Ce résultat est cohérent avec les recherches menées par le ministère, qui indiquent que la couverture médiatique et la sensibilisation contribuent à inciter le public à signaler les observations de cochons sauvages.

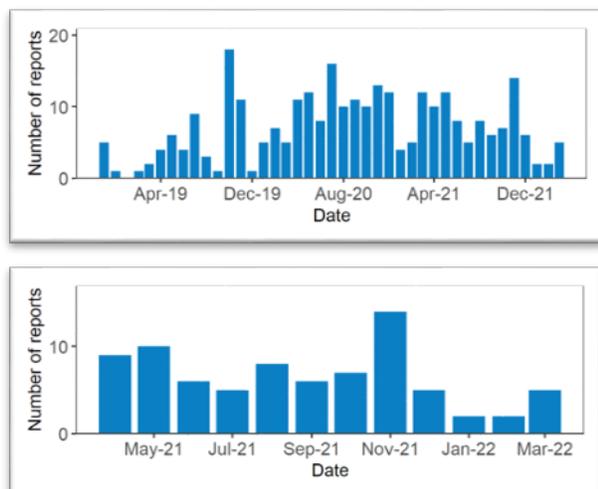


Figure 5. Le nombre de signalements soumis à l'adresse courriel et à la ligne téléphonique réservées aux cochons sauvages de décembre 2018 à mars 2021 et les signalements reçus du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. (Remarque : les échelles différent)

Politique et nouveaux règlements

[La Stratégie ontarienne de lutte contre les cochons sauvages envahissants](#) a été finalisée en octobre 2021. Elle définit quatre objectifs et des mesures de soutien pour empêcher l'établissement de cochons sauvages envahissants dans la province. Les mesures contiennent plusieurs volets et soulignent la nécessité de communications claires, d'une politique robuste, d'une recherche et d'une gestion propres à l'Ontario ainsi que d'une solide collaboration entre les gouvernements, les organismes et les partenaires du secteur.

Les approches politiques et réglementaires du ministère sont fondées sur les recherches menées en Ontario sur les cochons sauvages et sur les résultats

de recherches menées dans d'autres juridictions en Amérique du Nord.

Mise en liberté des cochons

La plupart des cochons sauvages examinés par le personnel du ministère s'avèrent être des cochons domestiqués qui se sont échappés de captivité. Par exemple, un cochon d'élevage domestiqué qui a pris la fuite par un trou dans une clôture ou un cochon vietnamien qui s'est éloigné de son domicile. Tous les cochons sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement naturel, de propager des maladies et de concurrencer la faune sauvage indigène. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les cochons sauvages sont une espèce réglementée en vertu de la [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#). En vertu de cette législation, les cochons ne peuvent pas être relâchés dans l'environnement naturel. Si un cochon s'échappe, le propriétaire est tenu d'en informer le ministère et de le capturer ou de l'éliminer dès que possible.

Chasse

Il est illégal de chasser les cochons sauvages en Ontario. Les recherches et les expériences de gestion menées dans d'autres juridictions indiquent que la chasse accélère la propagation des cochons sauvages. Lorsqu'ils sont exposés à la pression de la chasse, les cochons sauvages s'enfuient dans de nouvelles zones et modifient leur comportement

pour éviter les humains, ce qui les rend plus difficiles à piéger et à éliminer de l'environnement. Le ministère piège et élimine les cochons sauvages à l'aide de l'approche de l'élimination de tout le sondeur.

Les propriétaires fonciers ont le droit de protéger leur propriété contre les dommages causés par les cochons, y compris dans le but de maintenir la biosécurité. La protection peut inclure l'élimination du cochon sauvage, à condition de considérer d'abord que celui-ci peut être la propriété de quelqu'un et être recherché pour être capturé par son propriétaire. Les propriétaires fonciers et les agents agissant en leur nom doivent se conformer à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales pertinentes, notamment en ce qui concerne les intrusions et les permis et décharges d'armes à feu, et doivent en informer le ministère. Ce rapport est pertinent pour le personnel du ministère qui suit et répond aux observations de cochons sauvages.

Sanglier eurasien et races hybrides

Le sanglier eurasien et ses races hybrides sont particulièrement préoccupants en tant qu'espèces envahissantes. Ces cochons ont été introduits en Ontario dans les années 1980 en tant que nouvelle possibilité d'élevage et sont souvent élevés en pâturage. Les recherches indiquent que le sanglier eurasien et ses races hybrides présentent des

caractéristiques qui les rendent plus aptes à survivre dans la nature et à se reproduire avec succès. Le sanglier eurasien et ses races hybrides présentent un risque substantiel pour l'environnement naturel de l'Ontario et pour l'établissement de populations de cochons sauvages. C'est pourquoi ils sont progressivement éliminés de la province. En Ontario, il est illégal d'importer, de posséder, de transporter, de propager, de louer, d'échanger, d'acheter ou de vendre des sangliers eurasiens et ses races hybrides. Certaines exceptions limitées dans le temps s'appliquent aux personnes qui possédaient des sangliers eurasiens ou ses races hybrides lorsque ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le programme de surveillance des cochons sauvages de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario)

Le MRNF collabore avec l'OFAH pour surveiller les cochons sauvages en Ontario. Le personnel du programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'OFAH a contribué à la surveillance des cochons sauvages en 2021 par le biais de l'éducation et de l'organisation de la science citoyenne. Dix caméras ont été déployées dans le comté de Lanark et 40 dans le district de Parry Sound. Plus de 77 000 photos ont été prises par les membres bénévoles. Toutes les photos reçues sont cataloguées avec des identifiants non personnels et sont

examinées pour détecter la présence éventuelle de cochons sauvages. Aucun cochon sauvage n'a été observé sur les photos recueillies.

Rapport du MRNF

La recherche et le contrôle des cochons sauvages envahissants ne seraient pas possibles sans l'aide des nombreuses personnes qui ont signalé leurs observations de cochons sauvages. Le ministère remercie toutes les personnes qui nous ont contactés pour leur participation au programme de surveillance.

Pour de plus amples renseignements sur les cochons sauvages, notamment sur la stratégie et les nouveaux règlements, veuillez consulter le site

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-cochons-sauvages-envahissants-en-ontario>.



Ryan Johnstone, technicien spécialiste des cochons sauvages, déplace le piège à corral Hawg Stopper.

Ressources

Consultez les rapports annuels précédents sur notre site web : [Situation du cochon sauvage envahissant en Ontario](#).

Lire des articles évalués par des pairs sur les cochons sauvages en Ontario :

Koen, E.L. et Newton, E.J., [Outreach increases detections of an invasive species in a crowdsourced monitoring program \(en anglais seulement\)](#), avril 2021. *Biological Invasions* 23(1).

Pollock, L.A., Newton, E.J., et Koen, E.L., [Predicting the high-risk areas for African swine fever spread at the wild-domestic pig interface in Ontario \(en anglais seulement\)](#). 2021 *Preventative Veterinary Medicine* (191).

Koen, E.L, Newton, E.J., et Ellington, E.H., [Evaluating potential sources of invasive wild pigs in Ontario \(en anglais seulement\)](#), 2021 *Ecology and Evolution*.

Pour obtenir un soutien et des conseils supplémentaires, consultez les [fiches d'information](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Les propriétaires de cochons doivent s'assurer que leurs animaux sont enfermés. Pour plus d'informations sur les meilleures pratiques en matière de confinement du

bétail, de clôtures pour la production des cochons en plein air et de gestion du bétail échappé dans votre communauté, consultez notre site web à l'adresse suivante : www.ontario.ca/wildpigs.

Avez-vous vu un cochon sauvage?

Signalez vos observations à

wildpigs@ontario.ca ou en composant le 1-833-933-2355.

Certains renseignements contenus dans ce document peuvent ne pas être compatibles avec les technologies d'assistance. Si vous avez besoin d'une information dans un autre format, veuillez contacter

info.mnrfscience@ontario.ca.



Ryan Johnstone et Katrina Wisniewski, techniciens en cochons sauvages, avec le piège Pig Brig